



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
hydrologique
international

IHP/IC-XXII/7
Paris, le 3 juin 2016
Original anglais

Programme hydrologique international

22^e session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 13-17 juin 2016)

Points 6.1 et 6.3 de l'ordre du jour provisoire

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Résumé

Le présent document fait le point sur la mise en œuvre du programme en ce qui concerne l'axe d'étude du Thème 4 relatif aux opportunités dans les villes émergentes des pays en développement et le suivi de l'évaluation externe du PHI-VII, notamment le rapport sur l'enquête menée auprès des comités nationaux du PHI.

Décisions proposées : Le Conseil souhaitera peut-être

- Demander au Secrétariat d'établir l'équipe de travail et la plate-forme de coopération internationale sous l'égide de l'UNESCO et de rendre compte des progrès accomplis aux 55^e et 56^e sessions de son Bureau ainsi qu'à sa 23^e session.
- Continuer de débattre de l'amélioration de la communication et de la coopération entre le réseau des comités nationaux et les organismes liés à l'eau de l'UNESCO, compte tenu des informations données par le Secrétariat.

MISE EN ŒUVRE DE LA HUITIÈME PHASE DU PHI (PHI-VIII) (point 6.1 de l'ordre du jour)

1. Le **Thème 4 du PHI-VIII, L'eau et les établissements humains du futur**, a pour objectif d'aider les villes et les établissements ruraux confrontés au changement climatique, à l'accroissement de leur population, à la détérioration des infrastructures urbaines et à d'autres défis mondiaux à comprendre les problématiques et à adopter une approche reposant sur l'interdépendance des différents systèmes aquatiques. Il s'organise selon cinq axes d'étude : des approches et technologies radicalement différentes, des changements à l'échelle du système pour des méthodes de gestion intégrée, des structures institutionnelles et un leadership permettant de tirer parti au maximum des ressources en eau (valorisation) de l'eau et de l'intégration, les opportunités dans les villes émergentes des pays en développement, et le développement intégré dans les établissements humains ruraux.

2. Dans le cadre d'activités défini par l'**Axe d'étude 4.4, Les opportunités dans les villes émergentes des pays en développement**, une Conférence internationale sur le thème « Eau, mégapoles et changements mondiaux » a été coorganisée par l'UNESCO-IHP et l'Association Recherche Collectivités dans le domaine de l'eau en Île-de-France (ARCEAU-IdF), qui regroupe aussi des opérateurs, à Paris (2015), pendant la première semaine de la COP-21. Cette conférence a rassemblé 388 scientifiques, opérateurs publics et privés, élus et représentants d'institutions internationales et d'ONG originaires de 20 pays, qui ont eu l'occasion d'échanger des connaissances sur divers obstacles au développement des mégapoles (www.eaumea.org).

3. À l'issue de cette conférence a été publiée une **Déclaration** (document de référence IHP/Bur-LIII/Ref.5) dans laquelle les parties prenantes se sont engagées à **mettre en place** dans les deux ans **une plate-forme de coopération** pour faciliter le dialogue sur l'adaptation aux effets du changement climatique sur la gestion de l'eau dans les mégapoles, ou sur la limitation de ces effets. Plus particulièrement, cette plate-forme aura pour objectif de permettre aux mégapoles de tirer des enseignements de leurs expériences respectives, d'échanger les meilleures pratiques, de s'associer avec les institutions techniques, académiques et financières compétentes, et de concevoir et mettre en œuvre leur réponse à ce défi. **Il a été également proposé qu'une équipe de travail placée sous l'égide du PHI soit établie** en 2016 pour créer les conditions préalables nécessaires à la mise en place de la plate-forme (document de référence IHP/Bur-LIII/Ref.4).

4. La mission de l'**équipe de travail** est d'aider à créer les conditions propices à l'établissement de la plate-forme, et de tisser des liens et relations d'échange avec le réseau hydrologique de l'UNESCO, les comités nationaux du PHI et d'autres organismes des Nations Unies, en particulier ONU-Eau et ONU-Habitat.

5. Cette **plate-forme de coopération internationale** sera au cœur d'un réseau regroupant les mégapoles intéressées par l'échange d'expériences, de recherches, de meilleures pratiques et de stratégie d'adaptation au changement climatique aux fins de la prestation de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Actions attendues du Conseil :

Le Conseil souhaitera peut-être demander au Secrétariat d'établir l'équipe de travail et la plate-forme de coopération internationale sous l'égide de l'UNESCO et de rendre compte des progrès accomplis aux 55^e et 56^e sessions de son Bureau ainsi qu'à sa 23^e session.

SUIVI DE L'ÉVALUATION EXTERNE DU PHI-VII, Y COMPRIS LE RAPPORT SUR L'ENQUÊTE AUPRÈS DES COMITÉS NATIONAUX DU PHI (point 6.3 de l'ordre du jour)

6. Le Secrétariat du PHI a assuré le suivi des recommandations de l'évaluation, notamment en améliorant la communication, les actions de sensibilisation et la visibilité du PHI, ainsi que la coordination des organismes liés à l'eau de l'UNESCO (cf. IHP/IC-XXII/Inf.1, sous-point 4.9 et IHP/IC-XXII/Inf.5). Dans le cadre de cette entreprise, le Secrétariat a mené une enquête auprès des comités nationaux du PHI en 2015, à laquelle 65 États membres avaient répondu au 15 octobre. Par la suite, le Secrétariat a communiqué le rapport relatif à cette enquête aux membres du Bureau.

Actions attendues du Conseil :

Le Conseil souhaitera peut-être continuer de débattre de l'amélioration de la communication et de la coopération entre le réseau des comités nationaux et les organismes liés à l'eau de l'UNESCO, compte tenu des informations données par le Secrétariat.